

Décision

Générale

colonial

Décision n° 250. mouvements,

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 août 1918

Numéro JO
n° 262 du 31/08/1918

Date du numéro
31 août 1918

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du même jour les gardes indigènes Noendif Moussa (Mle. 177) et Abdallah Aouad (Mle. 218) ont été lincenciés pour inaptitude au service militaire.